

Image not found or type unknown



Frais exorbitants donation

Par **louisemichel**, le **29/05/2013** à **19:13**

Bonjour, rnj'ai regardé sur le site Service Public le montant des frais lors d'une donation entre oncle et neveux. rnDonation entre vifs, donation acceptée rnTableau 2 relatif à la fiche F795 rnPart des biens donnés rnPourcentage hors TVA rnDe 0 € à 6.500 € de 5% rnrnHors, le notaire, précisant que la valeur étant en dessous d'un certain montant, il n'y avait pas de frais et demande à mon oncle 800€ de frais d'acte de donation pour un terrain agricole d'une valeur vénale de 1800€. rnQu'en pensez-vous ? rnmerci de votre réponse